

# ACTION URGENTE

## YÉMEN. 16 BAHA'IS SOUMIS À UNE DISPARITION FORCÉE

Le 25 mai 2023, des membres armés des forces houthies ont fait irruption dans un rassemblement pacifique de la communauté baha'ie à Sanaa, la capitale du Yémen. Ils ont interpellé 17 personnes, dont cinq femmes, avant de les soumettre à une disparition forcée. Une personne a été libérée depuis, mais les 16 autres demeurent détenues par les Houthis et on ignore toujours leur sort et le lieu où elles se trouvent. Les Baha'is sont une minorité religieuse persécutée par les autorités houthies *de facto* au Yémen, en violation de leur droit à la liberté de religion et de conviction. Les 16 membres de cette communauté victimes de disparition forcée risquent de subir d'autres violations aux mains des Houthis, notamment des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Porte-parole des autorités houthies de facto**

Mohamed Abdelsalam

Courriel : [mdabdalsalam@gmail.com](mailto:mdabdalsalam@gmail.com)

Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur Abdelsalam,

*J'ai appris avec inquiétude que **16 Baha'is**, dont cinq femmes, ont été soumis à une disparition forcée par les autorités houthies de facto après une descente lors d'un rassemblement pacifique le 25 mai 2023. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international relatif aux droits humains et d'une nouvelle escalade dans la persécution incessante des Baha'is – une minorité religieuse au Yémen – par les autorités houthies de facto, qui porte atteinte à leur droit à la liberté de religion et de conviction.*

*Quelques jours après l'arrestation de ces Baha'is, le procureur général a rejeté une demande déposée par un avocat en faveur de leur libération. Pour l'heure, les autorités n'ont pas fourni la moindre information quant au lieu où ils sont détenus et aucun avocat n'a pu communiquer avec eux.*

*Je crains que les 16 Baha'is actuellement détenus ne soient exposés au risque de subir d'autres atteintes aux droits humains, notamment des actes de torture et d'autres mauvais traitements, des « aveux » forcés et des procès iniques pour des accusations fallacieuses forgées de toutes pièces qui pourraient leur valoir une condamnation à mort. Toutes ces pratiques ont déjà été utilisées par les autorités houthies de facto pour réprimer des personnes considérées comme des opposant-e-s, y compris des membres de la communauté baha'ie. Depuis leur arrestation, les autorités houthies ont tenu des propos incitant à la violence et à la discrimination envers cette minorité religieuse, qui font courir à d'autres personnes le risque d'être victimes de graves violations des droits humains.*

***J'appelle les autorités houthies de facto à révéler de toute urgence ce qu'il est advenu des 16 Baha'is détenus ainsi que le lieu où ils se trouvent et à les libérer immédiatement et sans condition. Je vous demande également de mettre un terme à toutes les formes de discrimination et de persécution visant la minorité baha'ie et les autres personnes prises pour cibles uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté de religion et de conviction.***

*Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis 2015, Amnesty International a recueilli des informations sur la situation de 82 membres de la communauté baha'ie du Yémen qui ont été soumis à une disparition forcée, torturés, détenus au secret et privés du droit à un procès équitable après avoir été arrêtés par les autorités houthies *de facto*.

Cinq Baha'is arrêtés en [2016](#) ont été détenus pendant plus de deux ans sans inculpation ni procès et sans aucun moyen de contester leur placement en détention, avant d'être finalement inculpés en septembre 2018 de diverses infractions graves, notamment d'espionnage pour le compte d'États étrangers, dont certaines sont passibles de la peine de mort. Ils ont été jugés dans le cadre d'un procès collectif visant 24 membres de la communauté baha'ie au total – les 19 autres personnes, parmi lesquelles la fille adolescente d'un autre détenu baha'i, ont été inculpées en leur absence. En 2020, les autorités houthies *de facto* ont ordonné la libération de tous les prisonniers baha'is sous la condition qu'ils quittent le pays. Cependant, les charges retenues contre les 24 personnes inculpées lors du procès collectif n'ont pas été abandonnées.

Un prisonnier d'opinion baha'i, Hamid Haydara, a été libéré en 2020 après avoir été gracié. Arrêté en 2013, il avait été condamné à mort en 2018. Amnesty International avait fait part aux autorités houthies *de facto* de ses préoccupations concernant les motifs de sa détention et la [procédure judiciaire entachée de graves irrégularités dans son cas](#), notamment sa détention provisoire prolongée, les retards injustifiés pour son procès, ses allégations d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, et le fait qu'il n'avait pas bénéficié des services d'un avocat pendant ses interrogatoires.

Toutes les parties au conflit qui se déroule au Yémen, y compris les forces houthies, le gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis, se sont livrées à des violations du droit international relatif aux droits humains, notamment des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que des procès iniques.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : anglais, arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 8 août 2023**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER** : 16 membres de la communauté Baha'ie (ils)